

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MALANGE

Nombre de membres		
Afférents CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	9

SEANCE ORDINAIRE DU 08 juillet 2025

L'an deux mil vingt cinq, le huit juillet à dix-neuf heures³⁰, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur GUIBELIN Hervé, Maire.

Délibération – 030.2025 -

Présents : Hervé GUIBELIN, Elfi BARBARIN, Martine BARBIER, Ludovic BRASSEUR, David CHECHILLOT, Pascal COURDEROT, Emilie PARROT, Antoine PRIEUR-DREVON

Date de convocation
27 juin 2025

Absents excusés : Stéphanie BLANCHON GRENOT, Mathias GIRARDIN qui donne pouvoir à Antoine PRIEUR-DREVON

Date de l'affichage
11 juillet 2025

Absent :

Secrétaire de séance : Pascal COURDEROT

Modification des statuts du SIEMR

Vu la délibération reçue du Syndicat Intercommunal des Eaux de Moulin Rouge (SIEMR) approuvant le rattachement des communes de La Barre, Monteplaine, Etrepigney, Plumont et Rans.

Vu que les communes membres doivent dans un délai de 3 mois à compter du 18 juin 2025 (date de réception de la délibération) émettre leur avis.

Considérant que cela fait plusieurs mois que cette décision doit être prise et que des travaux ont été faits en amont du transfert pour réaliser l'interconnexion des communes de La Barre et Monteplaine à leur charge, que les communes de Rans et Plumont sont déjà approvisionnées par la SOGEDO et que la commune d'Etrepigney se situe à côté de La Bretenière et faisant partie du syndicat,

Considérant l'absence d'information sur l'état de la dette, ni sur l'état des réseaux des 5 communes qui souhaitent intégrer le syndicat,

Considérant que le nombre de communes membres du SIEMR passerait donc de 19 à 24.

Le Conseil municipal, par 9 voix pour, valide la modification des statuts et approuve le rattachement des 5 communes au SIEMR.

Conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus

Le secrétaire,
Pascal COURDEROT

Le Maire,
Hervé GUIBELIN



Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le 11/07/2025



ID : 039-213903081-20250708-2025_D030-DE

